

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	<b>Commune de FOLLIGNY</b> (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal de la commune de Folligny en date du 10 janvier 2024 sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B n°810 d'une superficie de 355 m <sup>2</sup> sise rue de la Libération sur le territoire communal.
POS/PLU :	Carte communale (exécutoire depuis le 11/04/2008) : zone constructible  Acquisition dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Communauté de communes Granville Terre et Mer, d'une parcelle bâtie située dans le centre bourg.
PROJET :	Le projet de la collectivité est la réhabilitation de cet ensemble immobilier à vocation mixte d'activité économique et d'habitat, dans l'optique de renforcer l'attractivité du centre bourg et répondre aux besoins des usagers.  La commune demande également la réalisation d'une étude flash afin de conforter les vocations envisagées sur le terrain et préciser la nature des activités à installer.
COMITE D'ENGAGEMENT :	<b>15 janvier 2024 – Avis favorable</b>
PROPRIÉTAIRE :	Monsieur Alain LAUMAILLE
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados en date du 20 décembre 2023.
IMPUTATION :	<b>OPE2024002 - 50 – FOLLIGNY « RUE DE LA LIBERATION »</b> <b>Enveloppe projet : 100 000 € HT</b>

**La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 18-01-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

  
9 JAN. 2024  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour les Affaires Régionales  
  
Philippe LERAÏTRE